

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

annexe 2 CA
Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le 06/07/2022
ID : 083-218300168-20220630-202206302BA-DE
Berger
Levrault

CAISSE DES ECOLES

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens de constater les résultats de l'année écoulée.

Le compte administratif 2021 identique au compte de gestion établi par le comptable public retrace les dépenses et recettes exécutées dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice. Il se résume de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :

Dépenses :	100 447,85 €
Recettes :	104 949,54 €
Résultat : excédent	4 501,69 €

- Section d'investissement :

Dépenses :	16 636,06 €
Recettes :	97 573,04 €
Résultat : excédent	80 936,98 €

Après reprise des restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement de 23 699.36 €, le résultat de la section d'investissement se solde par un excédent de 57 237,62 €.

Le résultat de clôture cumulé présente un excédent global cumulé de 61 739,51 €. Cet excédent a fait l'objet d'une reprise par anticipation au BP 2022.

1. Section de fonctionnement :

Il est rappelé que le budget primitif 2021, en section de fonctionnement de la Caisse des Ecoles était de 117 949,54 €. Le taux de réalisation budgétaire est de 85.18 %.

Les comparatifs seront présentés par rapport au compte administratif 2019 considérant l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement 2020.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CAISSE DES ECOLES - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
CHAPITRE	CA2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	ECART CA 2021/2020 (en %)	ECART CA 2021/2019 (en %)
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	56 568.41	56 119.64	53 552.94	55 419.38	3.49	-1.25
022 - DEPENSES IMPREVUES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	37 036.55	44 201.83	41 904.08	45 028.47	7.46	1.87
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	93 604.96	100 321.47	95 457.02	100 447.85	5.23	0.13
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
CHAPITRE	CA2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	ECART CA 2021/2020 (en %)	ECART CA 2021/2019 (en %)
74 DOTATION ET PARTICIPATION	98 000.00	102 100.00	102 000.00	90 000.00	-11.76	-11.85
002 REPRISE EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	2 232.99	6 628.03	8 406.56	14 949.54	77.83	125.55
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	100 232.99	108 728.03	110 406.56	104 949.54	-4.94	-3.48
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	6628.03	8406.56	14949.54	4 501.69	-69.89	-46.45

A - Les dépenses : 100 447,85 €

Les dépenses totales de fonctionnement sont constituées de dépenses réelles et des opérations dite d'ordre qui sont les dotations aux amortissements.

Les dépenses réelles atteignent 55 419,38 € (taux de réalisation budgétaire : 78 %) et sont regroupés sur un seul chapitre « les charges à caractère général ».

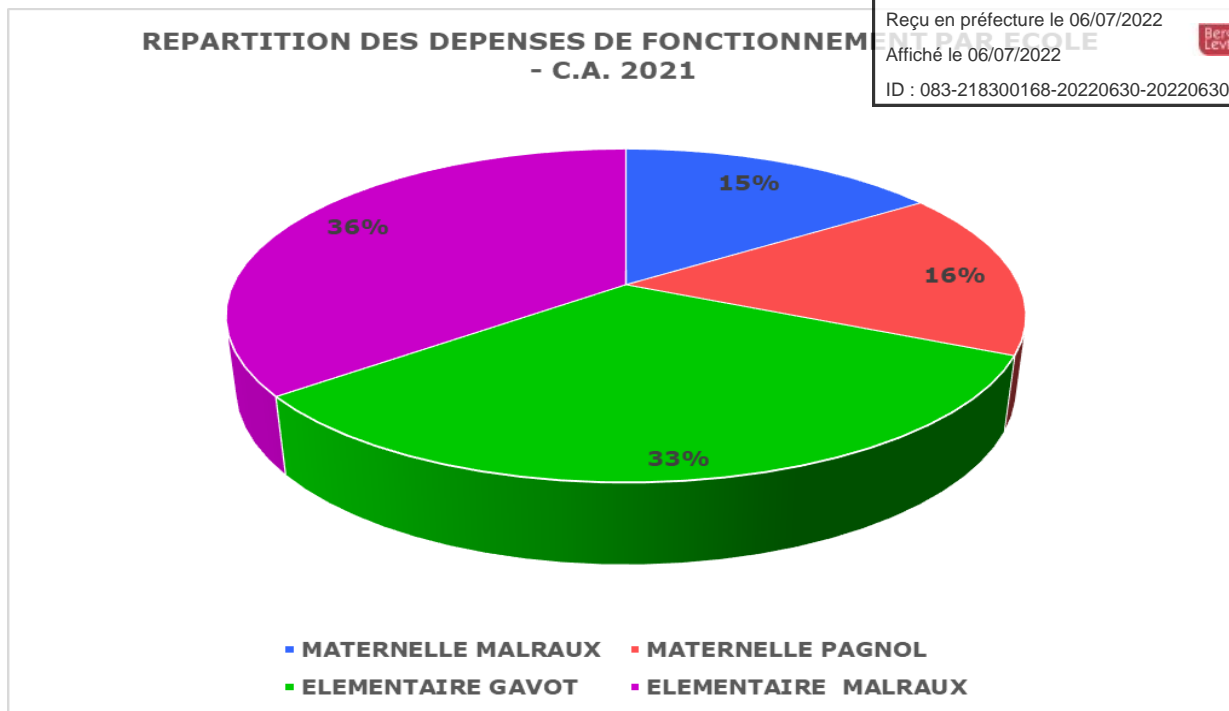
Ce poste de dépense retrace l'ensemble des crédits attribués aux établissements scolaires pour toutes les fournitures scolaires, jouets, jeux, manuels et livres BCD, fournitures de bureau des Directrices, petits équipements pédagogiques, et sorties scolaires, fournitures spécifiques classe ULIS, et cette année des fournitures pour le RASED.

En 2021, en raison de l'état sanitaire, les sorties scolaires ont été limitées. Le crédit utilisé s'est élevé à 8 190 € (soit 60 % des crédits votés). Le montant par classe avait été augmenté en 2021 à 400 €.

S'agissant des classes transplantées, seule l'école Gavot a organisé une sortie du 13 au 16 décembre dans le « Champsaur ».

Ainsi, le budget prévisionnel était basé sur 850 élèves. En 2021, le nombre d'élèves était de 824.

Ci-dessous graphique de la ventilation des dépenses de fonctionnement par école.



Le second poste de dépenses est celui des dotations aux immobilisations pour 45 028 €. Cette dépense d'ordre est transférée en recettes de la section d'investissement.

B : Les recettes :

La seule ressource de ce budget provient de la subvention du budget communal.

Au vu du résultat de la Caisse des Ecoles, le besoin réel pour équilibrer l'ensemble des dépenses et permettre de constater un léger excédent, était de 90 000 € (prévision du BP : 103 000 €).

Le résultat de fonctionnement après versement de la subvention se solde par un excédent de 4 501.69 €.

2 - Section d'investissement :

Pour mémoire le budget primitif 2021 en investissement était de 98 295 ,57 €. Le taux de réalisation budgétaire, pour les dépenses est de 41.03 %. Toutes les demandes présentées par les Chefs d'établissement et les services scolaires ont été réalisées.

DEPENSES INVESTISSEMENT						
LIBELLE	CA2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	ECART CA 2021/2020 (en %)	ECART CA 2021/2019 (en %)
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT + RESTES	98 074.45	49 882.12	52 672.55	40 335.42	-23.42	-19.14
DEPENSES IMPREVUES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	98 074.45	49 882.12	52 672.55	40 335.42	-23.42	-19.14
RECETTES INVESTISSEMENT						
CHAPITRE	CA2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	ECART CA 2021/2020 (en %)	ECART CA 2021/2019 (en %)
10 - FONDS DE COMPENSATION TVA	5 655.00	2 407.00	15 442.00	8 183.00	-47.01	239.97
021 OPERATION D'ORDRE	37 036.55	44 201.83	41 904.08	45 028.47	7.46	1.87
R001 REPRISE EXCEDENT INVESTISSEMNT	88 496.81	37 051.58	33 778.29	44 361.57	31.33	19.73
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	131 188.36	83 660.41	91 124.37	97 573.04	7.08	16.63
RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT : EXCEDENT	33 113.91	33 778.29	38 451.82	57 237.62	48.86	69.45

A – Les dépenses d'équipement brut : 40 335,42 € dont

- 16 636.06 € de mandats émis pour :

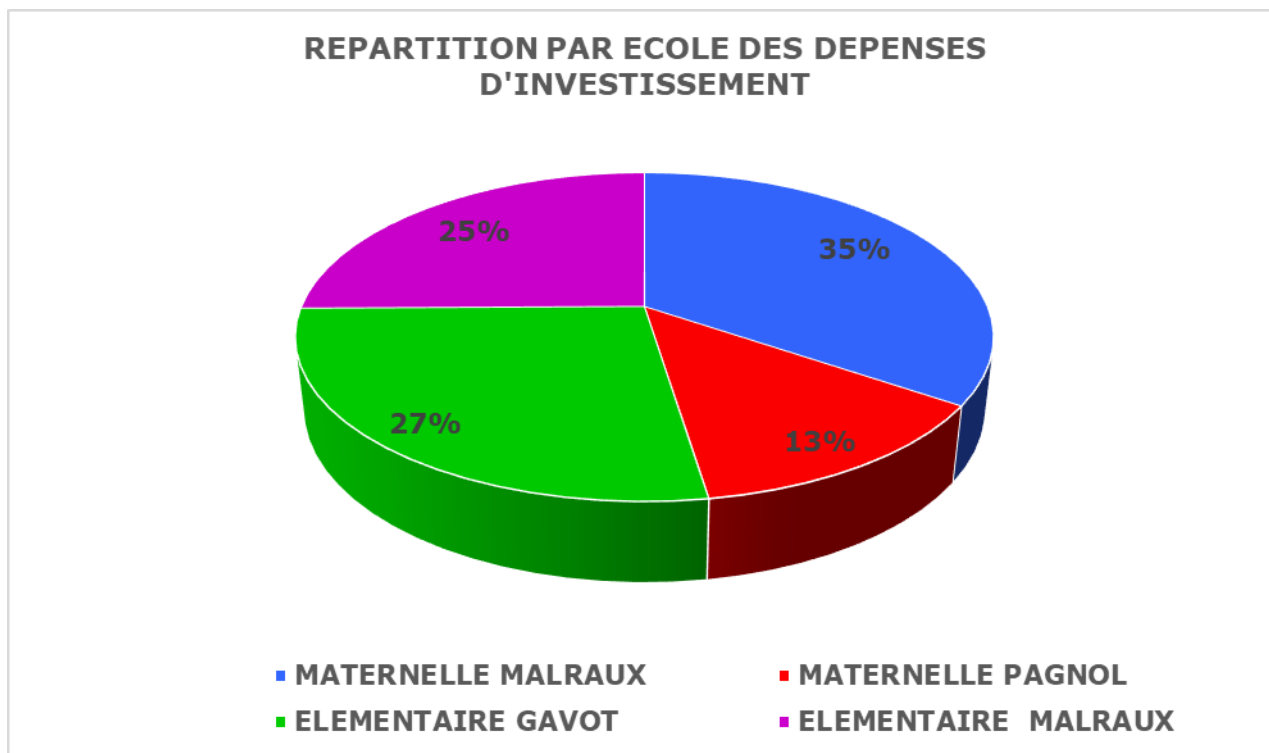
- Ecole élémentaire Malraux : 4 188,41 € (meublier scolaire et matériel informatique)
- Ecole maternelle Malraux : 5 740.14 € (matériel et meublier scolaire)
- Ecole maternelle Pagnol : 2 170.25 € (matériel et meublier scolaire)
- Ecole élémentaire Gavot : 4 537.26 € (meublier scolaire et matériel informatique).

- 23 699.36 € de dépenses restant à réaliser dont :

- Ecole Gavot : 19 127,11 € jeux extérieur de cours

3 038.28 € meublier scolaire, tableau mural...

- Ecole maternelle Pagnol : 1 054,98 € meublier de classe.



B – Les recettes d'investissement :

Elles sont constituées :

- du fonds de compensation de la TVA (sur investissements réalisés en 2019) à hauteur de 8 183,00 €,
- des dotations aux amortissements (opération d'ordre) pour 45 028.47 €
- de l'excédent reporté pour 44 361.57 €.

Ainsi le résultat 2021 en section d'investissement se solde par un excédent hors reste à réaliser de 57 237.62 €

Il est à noter que l'effectif global au 31/12/2021 des élèves scolarisés dans les établissements scolaires de la commune était de 824 élèves répartis sur 34 classes.

Il est précisé que le budget communal prend en charge les dépenses d'entretien des bâtiments, maintenance, électricité, personnel municipal, restauration scolaire....

Le montant 2021 affecté aux écoles en 2021 représente 23 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.